



ASSOCIATION SCOLAIRE

SAINT-RÉMY

Lycée Saint Rémy
8 Rue Saint Jean - CS 90151
02207 SOISSONS Cedex

Soissons, Novembre 2021

Contact & suivi

Sylvie BRASSET
sbrasset@asstremy.fr
☎ : **03.64.92.60.01.**
🌐 : www.asstremy.fr

Objet : Taxe Apprentissage - Partenariat

Madame, Monsieur,

En application de la loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la collecte de vos contributions calculées sur la masse salariale 2021 va être transférée à l'URSSAF via la transmission de votre déclaration sociale nominative (DSN) à partir de janvier 2022.

En attendant la mise en place de cette bascule, les modalités de recouvrement des 13% restent pour cette année encore, inchangées et à verser en direct à notre établissement.

Soutenir l'Association scolaire Saint-Rémy est un moyen concret pour agir à nos côtés !
Votre engagement constitue un enjeu, un levier financier majeur et essentiel pour nos étudiants, nos équipes éducatives et notre établissement.

En nous retenant pour votre versement, votre entreprise apporte sa contribution aux investissements pédagogiques et professionnels, au développement des compétences, au renforcement de notre capacité de réponse à vos besoins.

En espérant que nous renforcerons notre partenariat pour l'année 2022, gage de la dynamique du développement de notre établissement au service de la formation de la jeunesse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Le Chef d'Etablissement Coordinateur
Laure CHARTIER

Si vous souhaitez être aidés dans cette démarche, ou mettre en place toute action de partenariat au sein de notre établissement, vous pouvez contacter Madame Sylvie BRASSET au 03.64.92.60.01. ou sur sbrasset@asstremy.fr